



Les déplacements des engins de déplacement personnel motorisés et des deux-roues motorisés

FRÉQUENTATION SUR LES PONTS DE PARIS ET LES SITES SUIVIS

Source : Ville de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements

Enquête réalisée

les 3 juin 2025 de 8h à 22h

et le 7 octobre 2025 de 8h à 22h

sur 12 sites : 7 ponts de Paris (Austerlitz, Saint-Michel, Concorde, au Change, National, Charles de Gaulle et Garigliani) et 5 voies (bd de Sébastopol, bd Saint-Germain, bd Henri IV, bd Ornano et avenue des Champs-Élysées)

Conditions météorologiques du 3 juin 2025 :

Température minimum : 12,2°C

Température maximum : 24,4°C

Précipitations : 0 mm

et du 7 octobre 2025 :

Température minimum : 9,7°C

Température maximum : 19,8°C

Précipitations : 0 mm

Conditions météorologiques des enquêtes réalisées en 2024 de 8h à 22h :

4 juin 2024 :

Température minimum : 14,3°C

Température maximum : 24,6°C

Précipitations : 0 mm

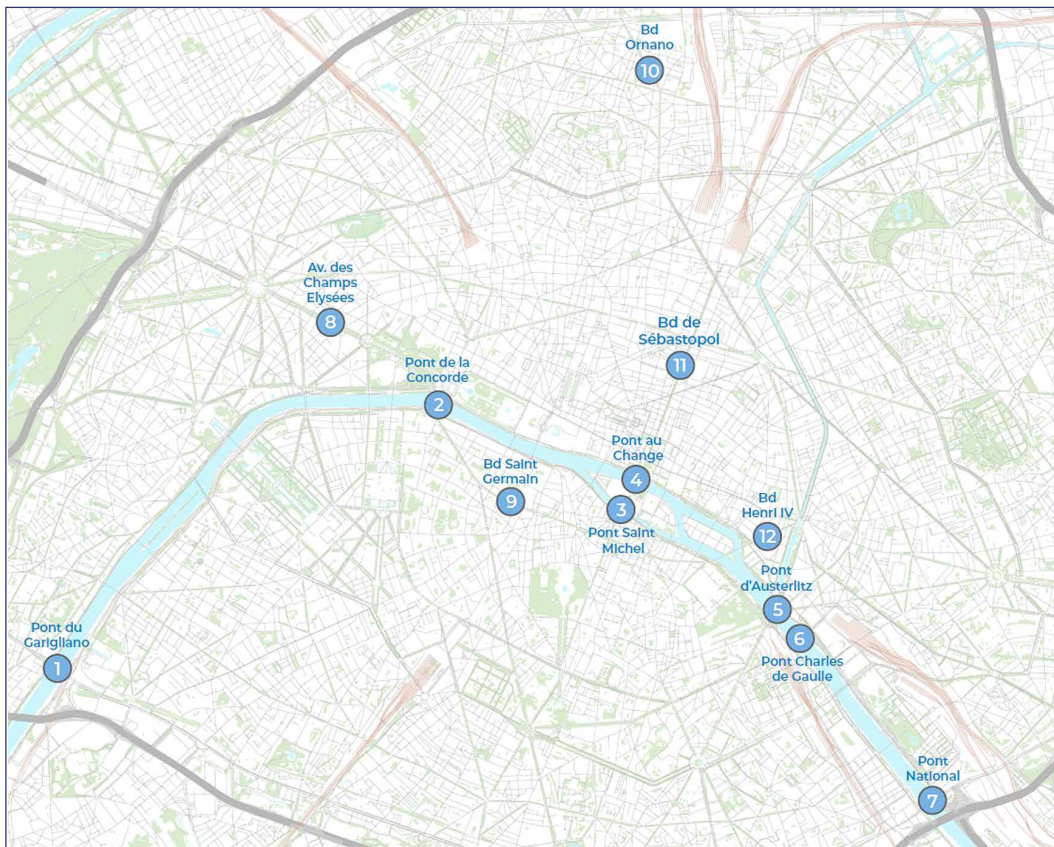
8 octobre 2024 :

Température minimum : 12,9°C

Température maximum : 19,4°C

Précipitations : 1,8 mm

Taux d'évolution des engins de déplacement personnel motorisés et des deux-roues motorisés en 2025 par rapport à 2024



Taux d'évolution : Journées des 3 juin et 7 octobre 2025 par rapport aux journées des 4 juin et 8 octobre 2024

Sites	Engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques)		Deux-roues motorisés	
	3 juin 25 / 4 juin 24	7 oct. 25 / 8 oct. 24	3 juin 25 / 4 juin 24	7 oct. 25 / 8 oct. 24
1	+ 2,7 %	+19,9 %	+ 7,1 %	-16,3 %
2	+9,8 %	-24,0 %	+ 10,8 %	-75,3 %
3	+ 10,5 %	+ 8,3 %	+ 13,9 %	-0,5 %
4	+ 5,8 %	+ 52,9 %	+ 5,5 %	-34,3 %
5	+ 9,1 %	+ 83,0 %	+ 16,4 %	-8,1 %
6	+ 4,9 %	+ 21,4 %	+ 11,6 %	+ 15,4 %
7	+ 4,3 %	+ 124,8 %	+ 13,0 %	-18,8 %
8	+ 4,2 %	+ 16,3 %	11,5 %	-37,7 %
9	+ 14,4 %	-14,2 %	+ 5,3 %	-70,7 %
10	+ 8,5 %	+ 1,4 %	+ 7,7 %	+ 26,5 %
11	+ 9,6 %	+ 16,7 %	+ 5,8 %	-17,1 %
12	+ 13,4 %	-28,3 %	+ 2,3 %	-39,7 %
Total général	+ 8,0 %	+ 19,9 %	+9,5 %	-33,8 %



Tendance : Les enquêtes du 3 juin 2025 et du 7 octobre 2025 laissent apparaître une augmentation globale du nombre d'engins de déplacement personnel motorisés (l'autre nom des trottinettes électriques) respectivement de 8 % et de 20 %. En revanche, le nombre de deux-roues motorisés enregistre une hausse de 9,5 % le 3 juin 2025 par rapport au 4 juin 2024 mais une baisse significative de près de 34 % le 7 octobre 2025 par rapport au 8 octobre 2024.



FRÉQUENTATION SUR LES PONTS DE PARIS ET LES SITES SUIVIS DES ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDP OU TROTINETTES ÉLECTRIQUES)

Source : Ville de Paris,
Direction de la voirie
et des déplacements

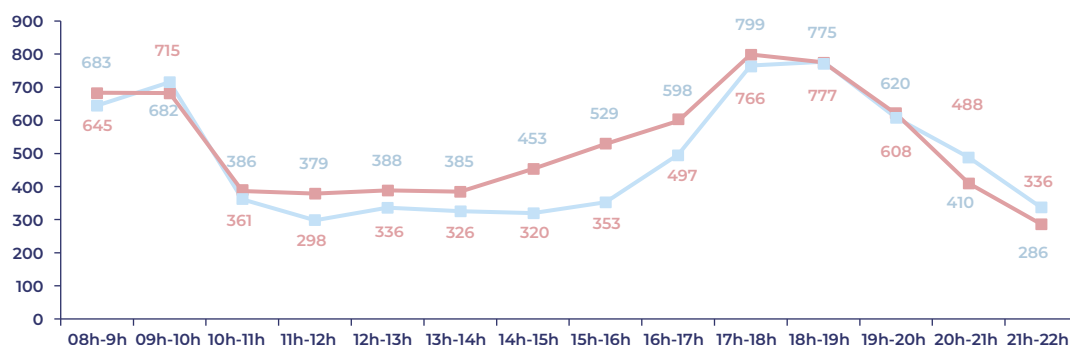
Enquêtes des 3 juin
et 7 octobre 2025 de 8h à 22h
et des 4 juin et 8 octobre 2024
de 8h à 22h
(voir page précédente).

3 juin 2025
4 juin 2024

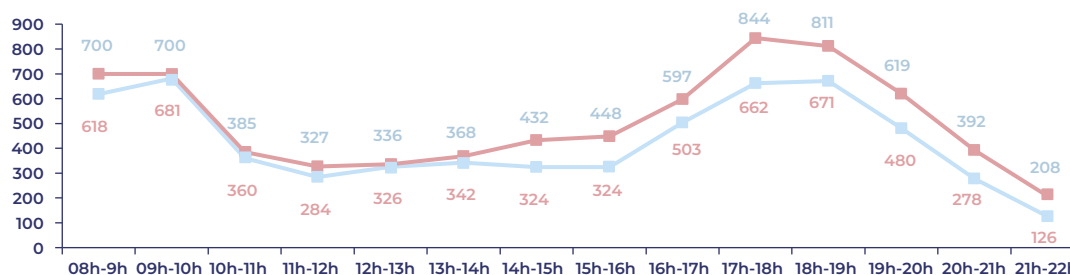
7 octobre 2025
8 octobre 2024

ÉVOLUTION ET COMPARAISON DU NOMBRE MOYEN D'ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS AU COURS D'UNE JOURNÉE

Comparaison des journées du 4 juin 2024 et du 3 juin 2025



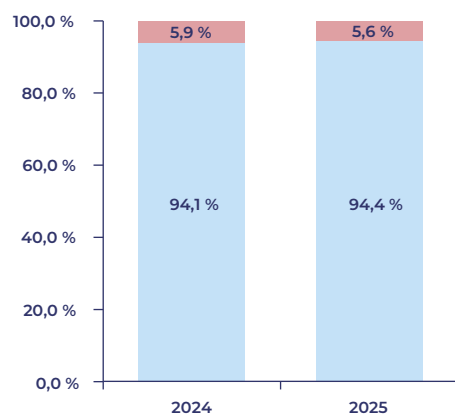
Comparaison des journées du 8 octobre 2024 et du 7 octobre 2025



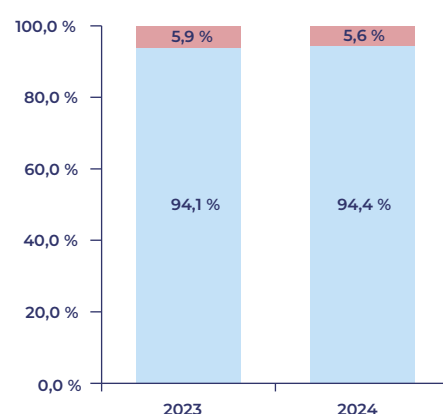
Tendance : Le nombre moyen d'engins de déplacement personnel à moteur comptabilisés les jours de l'enquête des 3 juin et 7 octobre 2025 suit, comme les journées du 4 juin et 8 octobre 2024, le même rythme pendulaire : il est maximal aux heures pointes du matin et du soir, et minimal au cœur de la journée et en fin de soirée.

Parts des engins de déplacement personnel motorisés par rapport aux vélos

Comparaison des journées
du 4 juin 2024 et du 3 juin 2025



Comparaison des journées
du 8 octobre 2024 et du 7 octobre 2025



Trotinettes
Toutes catégories
confondues



Tendance : La part des d'engins de déplacement personnel motorisés par rapport aux vélos s'élève le 4 juin 2025 et le 7 octobre 2025 à 5,6 % de l'ensemble des modes « doux » de déplacement (prédominés par les vélos toutes catégories confondues) et demeure quasi stable par rapport aux journées du 4 juin 2024 et du 8 octobre 2024 (5,9 %).



FRÉQUENTATION SUR LES PONTS DE PARIS ET LES SITES SUIVIS DES DEUX-ROUES MOTORISÉS

Source : Ville de Paris,
Direction de la Voirie
et des Déplacements

Enquêtes des 3 juin
et 7 octobre 2025
de 8h à 22h et des 4 juin
et 8 octobre 2024 de 8h à 22h.

3 juin 2025

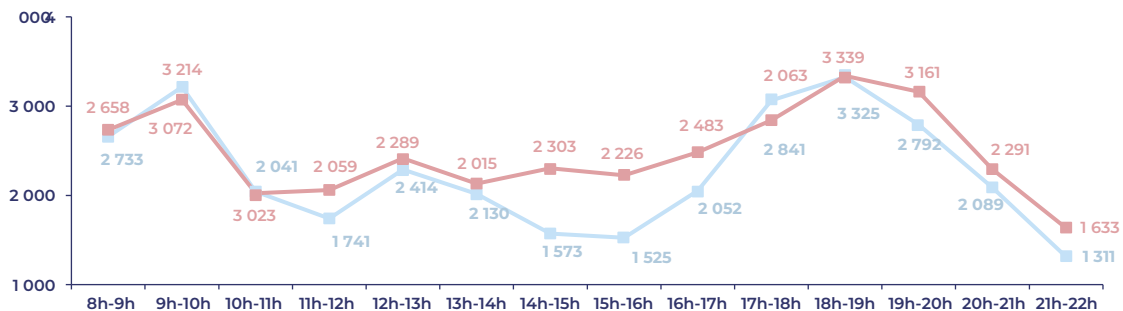
4 juin 2024

7 octobre 2025

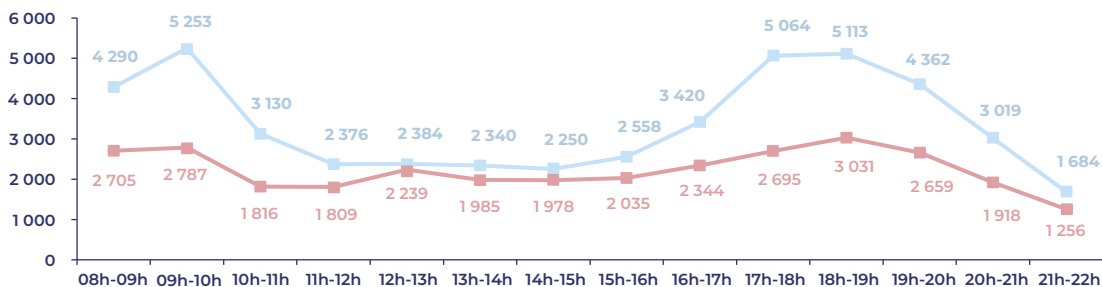
8 octobre 2024

Évolution du nombre de deux-roues motorisés au cours d'une journée

Comparaison des journées du 4 juin 2024 et du 3 juin 2025



Comparaison des journées du 8 octobre 2024 et du 7 octobre 2025



Tendance : Le nombre moyen de deux-roues motorisés comptabilisés les jours de l'enquête des 3 juin et 7 octobre 2025 suit, comme les journées du 4 juin et 8 octobre 2024, le même rythme pendulaire : il est maximal aux heures pointes du matin et du soir, et minimal au cœur de la journée et en fin de soirée.

MOBILITÉ PARTAGÉE

Source : Ville de Paris,
Direction de la Voirie
et des Déplacements

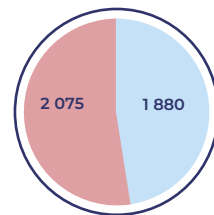
Cooltra

Yego

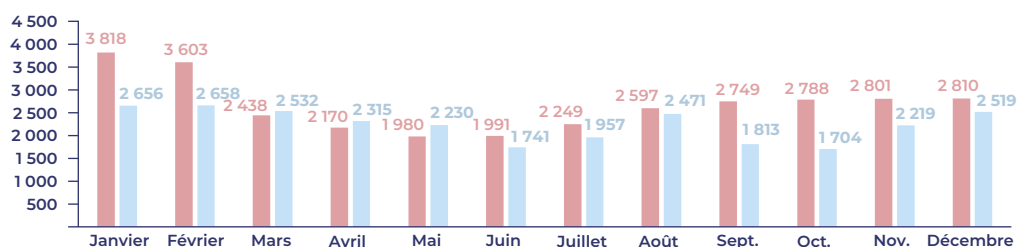
Offre de deux-roues motorisés (et trois-roues motorisés) en libre-service

Nombre d'engins par opérateur

En 2025, l'offre de deux-roues motorisés est limitée à 3 893 engins au maximum (contre 3 750 en 2024) déployés par les opérateurs COOLTRA (1 880 engins) et YEGO (2 075 engins). Ces deux opérateurs font l'objet d'un label établi par Île-de-France Mobilités.



Déploiement de la flotte d'engins en libre-service sur le domaine public au cours de l'année 2025 - Moyenne par mois



Tendance : Le graphique ci-dessus montre l'offre de deux ou trois-roues motorisés déployés en moyenne par mois sur le domaine public par les deux opérateurs, c'est-à-dire le nombre d'engins en circulation, stationnés ou hors-service. La baisse de l'offre observée en 2024 se poursuit globalement en 2025.



Les opérateurs de véhicules en libre-service doivent obtenir une autorisation de la Ville de Paris, et payer une redevance pour l'occupation du domaine public.

2024

2025



La Loi d'orientation sur les mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) permet aux communes de livrer des autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour les flottes en libre-service et d'introduire des prescriptions.